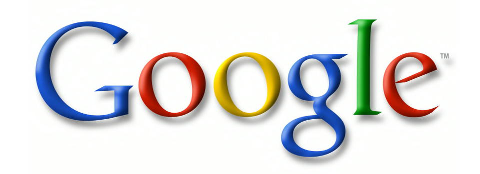
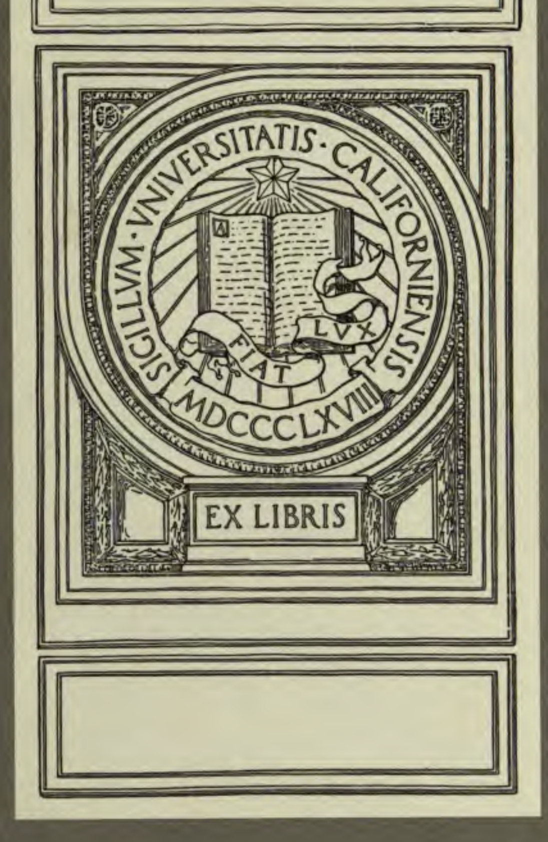

Google


UC-NRLF
B 3 949 347


ALVMNVS BOOK FVND
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



Brun Durand

Lettre sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné.

1869.

LETTRE

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DU DAUPHINÉ

PAR

M. J. BRUN-DURAND

Membre de la Société d'Archéologie et de Statistique
de la Drôme, etc.



A LYON
Chez AUGUSTE BRUN, libraire, rue du Plat,
A l'enseigne de la Providence.

1869

Bruel

VALENCE, IMPRIMERIE DE CHENEVIER ET CHAVET.

LETTRE

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU DAUPHINÉ

A M. Lacroix, Secrétaire-Archiviste de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.

I

Vous savez, mon cher collègue, que depuis nombre d'années je m'occupe d'un Dictionnaire ecclésiastique du Dauphiné, et vous savez aussi avec quelle persévérance et quelle ardeur je butine depuis lors, d'ici et de là, dans les cartons des archives et les rayons des bibliothèques, les notes nécessaires pour compléter autant que possible cet énorme travail, dans lequel il doit être question non-seulement des archevêchés, des évêchés et des abbayes de cette province, mais encore des prieurés, des commanderies, des paroisses, et peut-être même des chapelles qui se sont élevées dans ses limites, c'est-à-dire de milliers de bénéfices de toute importance et de toute nature disséminés dans les treize diocèses qui se partageaient le sol dauphinois [1].

Rien ne vous étonnera donc moins que d'apprendre le vif

(1) Ces treize diocèses étaient Lyon, 52 paroisses; Belley, 22; Vienne, 276; Grenoble, 140; Valence, 70; Die, 192; Gap, 170; Embrun, 80; Sisteron, 26; Vaison, 16; Saint-Paul-trois-Châteaux, 26; Orange, 1; enfin Turin, les paroisses cédées au Piémont par le traité d'Utrecht. Quelques-unes de ces paroisses ont fait partie de la Provence, du Comtat ou de la principauté d'Orange; mais il m'a semblé que mon ouvrage acquerrait plus d'homogénéité en y comprenant tout le territoire qui a formé les trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.



empressement avec lequel j'ai lu dans le 11e *Bulletin* de notre Société d'Archéologie [1] un article bibliographique anonyme sur le GALLIA CHRISTIANA, *Provincia Viennensis*, savante continuation des Frères Sainte-Marthe, par M. Hauréau. Car nulle part, assurément, je ne devais espérer pouvoir faire aussi facilement que là une petite gerbe pour ma moisson, Vienne étant la province dauphinoise par excellence, et l'auteur de cet article, dont l'érudition pourrait bien trahir l'anonyme, atténuant, puis ravivant cette espérance par les quelques lignes dont il fait suivre une notice préliminaire sur les ancêtres du *Gallia :* « En » examinant ici le travail du savant académicien, dit-il, notre » but n'est point d'en faire une critique de détails, facilitée, » d'ailleurs, par la réunion d'un grand nombre de docu- » ments inédits que l'obligeance nous a permis de compulser, » et qui ont pu aisément échapper à un érudit travaillant au » loin. Nous croyons être plus agréable et surtout plus utile » aux lecteurs du *Bulletin* en résumant, sauf à les rectifier et » à les compléter au besoin, les notices rédigées par M. Hauréau » dans une langue classique encore pour l'érudition en plu- » sieurs contrées, mais qui n'est plus chez nous intelligible » qu'aux privilégiés de la science. »

Or, il me faut avouer que cet espoir a été, sinon complètement, du moins considérablement déçu, cet article n'étant, à peu de chose près, que le résumé très-concis du travail de M. Hauréau sur les archevêques et les doyens de Vienne, les abbés de Saint-Pierre, de Saint-Chef, de Saint-André-le-Bas et de Saint-Antoine, et l'abbaye de femmes de Saint-André-le-Haut; tous les autres monastères de ce diocèse n'ayant guère qu'une simple mention. En faut-il conclure que ce travail est d'une perfection telle qu'il ne comporte ni aucune rectification ni aucune addition? Vous ne le pensez pas, et le savant académicien, son auteur, le pense moins que vous encore; la moindre expérience apprenant aisément qu'en de semblables travaux il n'y a rien de définitif et que le dernier mot y est

---

(1) *Bulletin de la Société d'Archéologie*, III, 443 et suiv.

toujours à dire. Je ne veux pour preuve de mon assertion que les quatorze noms ajoutés à la liste complète, en apparence, des prieurs de Saint-Robert-de-Cornillon, par le Nécrologe de ce prieuré, dernièrement mis au jour par notre infatigable collègue, M. Chevalier[1], et, mieux encore, les dix-neuf abbesses de Saint-André-le-Haut, exhumées de l'oubli par la récente publication d'un mémoire inédit de Charvet [2].

Passé maître depuis longtemps dans la science historique, M. Hauréau, digne continuateur des Bénédictins, n'éprouvera donc ni contrariété ni surprise en me voyant comparer ses listes aux miennes, ou plutôt corroborer celles-là par celles-ci, et, dans ce but, vous me permettrez, mon cher collègue, d'emprunter à mon Dictionnaire, je ne dirai pas toutes les notices correspondantes à celles que renferment les deux premières livraisons du tome XVI du *Gallia*, nos statuts et le titre même du *Bulletin* m'interdisant une semblable digression, mais seulement celles qui se rapportent à la partie des anciens diocèses de Vienne et de Valence comprise dans le département de la Drôme actuel, en signalant simplement par des caractères *italiques* les noms ajoutés et par un *astérisque* les dates modifiées. Ne fussent les raisons que je viens de donner, je me serais empressé d'en user de même pour la partie du département de l'Isère où se trouvaient quelques monastères, tels que celui de Laval-Bressieu, traités avec une beaucoup trop grande sobriété par M. Hauréau qui, d'ailleurs, a omis dans le diocèse de Grenoble l'abbaye de Notre-Dame-de-Grâce, près Tullins, monastère de religieuses Bernardines fondé, le 15 décembre 1624, par François de Gallien de Chabons et sa femme, et celle d'Erbeval ou Aubeval qui, ruinée en 1219 par une inondation de l'Isère, fut rétablie en novembre 1240 à Beaulieu en Chassant

---

(1) *Documents inédits* publiés par l'*Académie delphinale,* II, 4e livraison.

(2) *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut, de Vienne,* par Claude CHARVET, archidiacre de La Tour, publiés par M. P. Allut. — Lyon, Scheuring, 1868.

(Isère), par Berlion de La Tour-Vinay, et convertie peu après en un prieuré de l'ordre de Saint-Ruf dont les biens enrichirent le séminaire diocésain lors de la suppression de cet ordre, en 1774.

II

Bien que près d'un tiers de notre département ait fait partie du diocèse de Vienne, si riche en importants monastères, deux seuls d'entr'eux lui appartiennent : l'un d'hommes, converti bientôt en chapitre séculier, Saint-Barnard; l'autre de femmes, Saint-Just; tous les deux établis dans la ville de Romans. Du premier nous n'avons naturellement rien à dire, le continuateur du *Gallia* et moi ayant pour seule et même source la remarquable histoire de M. Giraud, qui se trouve dans toutes les mains, ce qui rend oiseuse et superflue toute nouvelle notice. Passons donc à la seconde.

III

Saint-Just.

Abbatia et Conventus Sanctæ Mariæ de Angelis, Alias Sancti Justi.

Cette abbaye de religieuses Cisterciennes, de la filiation de Bonnevaux, sous le vocable de Notre-Dame des Anges, fut fondée le 13 octobre 1349, à Saint-Just-de-Claix, paroisse voisine du château de Beauvoir, par le Dauphin Humbert II, qui se proposait de créer ainsi à sa mère, Béatrix de Hongrie, une retraite voisine de sa résidence. Celle-ci, après avoir embrassé la vie religieuse à Laval-Bressieu, lors de la mort de son époux, Jean II, s'était démise depuis quelques années du gouvernement de ce monastère pour se fixer à Beauvoir avec quelques compagnes. Ce premier établissement eut, paraît-il, presque aussitôt à essuyer quelque désastre, car nous voyons,

en 1376, le roi Charles VII accorder aux religieuses de Saint-Just trois douzaines d'arbres à prendre dans la forêt de Claix, pour la réparation de leur église, de leur dortoir et de leur maison. Quoi qu'il en soit, saccagée en 1565 par les protestants, l'abbaye de Saint-Just fut transférée, le 25 avril 1600, à Romans, dans les vastes bâtiments qui, abandonnés en 1790, ont été cédés le 13 mars 1816 à la congrégation des Dames du Saint-Sacrement, qui y a établi sa maison-mère [1].

Dans la notice qu'il consacre à cette congrégation, M. Nadal avance que les religieuses de Saint-Just eurent d'abord pour abbesse Béatrix de Hongrie elle-même, ce qui est une erreur, la première abbesse du monastère delphinal étant MARGUERITE DE MORESTEL (1349), nommée avec les sœurs Jordane de Maloc, Margaronne de Moras et la dauphine Béatrix elle-même dans la charte de fondation [2]. Les autres abbesses connues sont :

Vers 1385. — Marguerite de Laire, sœur de Jacques, gouverneur du Dauphiné, est connue par la 412e décision de Fr. Marc.

1479. — *Isabelle de Baternay*, qui albergea quelques bois à sieur Jean Gizon [3].

1524-1548. — *Louise de Saint-Chamont* ou *Chaumont*, qui fit confectionner plusieurs terriers, et fut, à la dernière de ces dates, marraine de Louise d'Hostun [4].

1548-1598. — *Catherine de Villeneuve* fit jeter, en 1590, les fondements du monastère de Romans [5].

1598-1617. — *Catherine de Villeneuve*, nièce de la précédente, présida à la translation de l'abbaye [6].

1617*-1644. — Anne-Claire de Saint-Priest, connue, comme les précédentes, par des terriers et des procédures [7].

---

(1) VALBONNAYS, II, 611. — *Documents historiques inédits*, II, 184.

(2) VALBONNAYS, II, 611.

(3) Arch. de la Drôme.

(4) ANSELME. — *Hist. des grands Officiers de la Couronne.* — Archives de la Drôme.

(5) Archives de la Drôme.

(6) Arch. de la Drôme.

(7) Arch. de l'Isère, B. 616, 837.

1669. — *Antoinette de Marcel,* dont on trouve le nom dans un procès avec le nommé Teston, et qui, peut-être, est la même que la suivante [1].

1671. — Antoinette de Marcellange de Chambonnet, qui obtint un arrêt du Parlement de Grenoble contre Judith de Blosset, veuve d'Alexandre Artaud [2].

1693-1699. — *Claudine de Marnais-Saint-André,* sœur de l'abbé de Saint-Thiers de Saou [3].

1716-1732. — *Antoinette Armand* [4].

1751-1790. — Gabrielle-Gastonne de Beaumont [5].

Diane-Gabrielle de Canel est donnée comme abbesse de Saint-Just dans une procédure de 1778; mais elle n'était que coadjutrice de Gabrielle-Gastonne de Beaumont, et cet état de choses a duré jusqu'à la dissolution des ordres religieux.

IV

Si le diocèse de Vienne a peu de monastères dont l'histoire nous intéresse, il n'en est pas de même de celui de Valence qui, bien que s'étendant sur les deux rives du Rhône, n'avait d'abbayes que dans sa partie dauphinoise, entièrement comprise aujourd'hui dans le département de la Drôme. En sorte que toutes les notices afférentes à ce diocèse ont droit à une place dans cette lettre. J'en excepterai cependant celle des évêques, déjà donnée par un grand nombre d'auteurs et tout récemment dans l'*Ordo* diocésain, par M. l'abbé Chevalier, et cela tant à cause de cette publicité que parce que les rectifications à faire sont de bien petite importance, les deux suivantes exceptées :

Catellan et le *Gallia,* de même que la plupart des historiens de l'église de Valence, font de l'évêque Lambert, dont on a des

(1) Arch. de la Drôme, B. 227.
(2) Arch. de l'Isère, B. 192.
(3) Arch. de la Drôme, B. 1735, 1743.
(4) Arch. de la Drôme, terriers.
(5) Arch. de l'Isère, B. 1940.

actes de l'an 997 à 1011, un seul et même personnage avec Humbert, fils du comte Guy et de Frédeburge, cité dans une charte de 1027; révoquant ainsi en doute une assertion de Chorier et de Guichenon, alors que ces derniers ont raison contre eux. En effet, l'opinion de ces derniers est prouvée, ce me semble, d'une façon péremptoire par la charte VII du *Cartulaire du Bourg*, publié par M. Chevalier lui-même [1], charte dans laquelle l'évêque Odon de Chapponay, qui siégea de 1056 à 1085, c'est-à-dire à peine 44 ans plus tard, rappelant le souvenir des prélats ses prédécesseurs qui favorisèrent le chapitre du Bourg, distingue parfaitement l'un de l'autre : *adjiciens etiam quod quecunque predecessores sui episcopi, Guigo, Lambertus, Humbertus, Gontardus, Eustachius*, etc., etc.

D'autre part, l'épiscopat de Jean de Montluc, prélat que tous les historiens font mourir évêque de Valence, en 1579, doit être ramené à 1576, au plus tard, ainsi qu'il résulte d'un acte des archives de Saint-Ruf, par lequel Charles de Léberon « esleu » évêque de Valence, abandonne certains droits à Gaspard Rolland, son successeur dans cette abbaye. Montluc ne se retira probablement à Toulouse qu'après s'être démis de son évêché en faveur de son neveu [2].

V

Doyens de Valence.

Le chapitre cathédral de Valence, qui était autrefois composé de quatorze membres, y compris quatre dignitaires, nommés les deux premiers par les chanoines, les autres par l'évêque,

---

(1) Dans la *Chronique des Évêques de Valence*, publiée aussi par M. l'abbé Chevalier, Lambert et Humbert sont également bien distingués entr'eux.

(2) *Repert. Sancti Ruffi*, 385.

eut pendant fort longtemps à sa tête le prévôt, dont l'élection solennellement faite était seule célébrée par le bruit des cymbales [1], suivant une transaction de l'an 1216. Mais, à partir du XIVe siècle, il dut, nous ne savons trop pour quelle raison, céder le pas au doyen, qui, malgré d'incessantes réclamations et de longs procès, occupa dès lors la première place partout ailleurs que dans le chœur, où elle fut conservée au prévôt. Au doyen appartenait la collation de la précentorerie, de la sacristie et de quelques chapelles.

Ont été doyens de Valence :

997. — *Bermond*, présent à un échange de terres, entre les églises de Vienne et de Valence.

1010. — André, qui consentit à la donation de l'abbaye de Saint-Victor de Valence à l'abbé de Saint-Chaffre par l'évêque Lambert [2].

Vers 1060. — Gontard, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Romans par Gontard, évêque de Valence [3].

1150. — *Pierre de Rostaing*, qui le 7 septembre accensa l'eau de la fontaine *del Content* au prieur de Saint-Victor [4].

1152-1156. — Odon ou Eudes de Chaponay, élu cette dernière année évêque à la place de Bernard [5].

---

(1) *Capitulum seu major pars et senior capituli, si capitulum discordaverit (quod absit) eligant prepositum vel electores qui ipsum eligunt, qui, inquisita voluntate singulorum canonicorum residentium et presentium electum ab ipsis presentabunt episcopo in claustro, et si episcopus aprobaverit, in capitulo publice nominabunt et episcopus confirmabit, chorus dicet* Te Deum laudamus et simbala sonabunt *simul, et episcopus electum collocabit in loco prepositali ad dextram partem chori. Capitulum seu major pars et senior...... eligunt decanum...... et si episcopus aprobaverit, in capitulo publice nominabunt eum et episcopus confirmabit; chorus dicet* Te Deum laudamus, simbala non sonabunt *et episcopus electum collocabit in loco decanali ad sinistram partem chori. Registrum compositionis.... super collatione et provisione decanatus et aliarum dignitatum.* (Archives de la Drôme).

(2) *Cartul. de Saint-Chaffre*, ch. II

(3) *Cartul. de Romans*, ch. LXVI.

(4) *Invent. du Doyenné*, 8.

(5) Columbi, Catellan, etc.

1158-1168*. — Armand, témoin de la vente de l'île Éparvière à l'abbé de Saint-Ruf par l'évêque de Valence, et d'une donation faite à l'abbaye de Léoncel [1].

1173*-1223*. — Lambert, qui transigea, en 1185, avec l'évêque Odon relativement aux droits du doyenné, était présent, l'an 1173, à une donation de terres faite au monastère de Léoncel par l'évêque Odon, et vingt ans après consentit à l'union du monastère de la Part-Dieu à la même abbaye. Le 4 mars 1215 il est encore témoin d'une donation au monastère de Léoncel [2].

1226-1233*. — Silvion de Crest, dernier représentant des seigneurs de cette localité, abandonna, en 1226, à l'évêque de Valence, tous ses droits sur Crest, Aouste et Divajeu, en échange de la possession viagère des châteaux de Beaumont et de Montvendre; sept ans après, il donnait, avec le consentement du chapitre, la léproserie de Valence au prieuré de Saint-Victor [3].

1237-1256. — *Arbert de Chabeuil*, témoin d'une donation aux religieux de Léoncel et d'un accord fait entre les chartreux de Sainte-Marie et quelques seigneurs voisins [4].

1265. — R. d'Hauteville, l'un des commissaires chargés de régler les différends du chapitre de Romans avec le sacristain relativement à leurs droits [5].

1270-1274. — Guillaume d'Hauteville, témoin de l'hommage prêté à l'archevêque de Vienne, le 2 mars 1270, par la Dauphine Béatrix, et, le 15 septembre 1274, d'un traité entre les archevêques de Vienne, les chanoines de Saint-Barnard et les habitants de Romans [6].

1278-1299. — Geoffroy de Chaste, chanoine de Romans, qui eut, en 1291, quelques différends avec l'évêque Jean de Genève, fut, en 1278, témoin d'un traité entre l'évêque Amédée de Roussillon et le comte de Valentinois, et, le 5 juin 1299,

(1) Papiers de Saint-Ruf. — *Cart. de Léoncel*, ch. XV.

(2) *Invent. du Doyenné*. — *Cart. de Léoncel*, ch. XXI, LIV, LXXVIII.

(3) Columbi, p. 55. — Papiers de Saint-Ruf.

(4) *Notice sur le Val-Sainte-Marie*, par M. l'abbé Chevalier. — *Cart. de Léoncel*, ch. CXXIV.

(5) *Cart. de Romans*, *I*, 257.

(6) Collombet, II, 193; — Valbonnays, I, 128.

adhéra à l'acte par lequel l'évêque Guillaume de Roussillon acquit de l'abbé d'Aurillac des droits de juridiction sur le prieuré de Saillans [1].

1310. — AYMON DE BEAUREGARD.

1349. — GUILLAUME BASTET, peut-être le même que le suivant.

1353-1383. — *Guillaume de Crussol*, appelé aussi *de Corsonne*, à la place de qui le *Gallia* met un Gérard de *Calma*, dont je n'ai pas trouvé de traces dans les archives du doyenné, qui renferment, au contraire, bon nombre d'actes émanant de Guillaume de Crussol [2].

1387*-1389. — JEAN DE VERBOUX, procureur fondé du chapitre dans son procès avec l'évêque touchant leurs droits respectifs [3].

1394-1403*. — LÉON MARCENET OU MASSENET DE NOZÉRET, licencié ès-lois, qui obtint, à la première date, reconnaissance de l'évêque Jean de Poitiers pour une pension ou rente de 7 sétiers de sel à prendre sur le péage de Valence, transigea, en 1403, avec le même prélat, relativement à leurs droits de juridiction [4].

1408-1416*. — HUGUES OU HUGON DE GENAS, vice-gérant d'Avignon et prévôt-abbé du Bourg-lès-Valence [5].

1433-1441*. — GUILLAUME DE POITIERS, fils de Louis, seigneur de Chalancon, protonotaire apostolique et prévôt de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Crest [6].

19 mai 1467. — *Jean de Grolée* [7].

1471*-1491. — CHARLES DE GROLÉE, qui transigea, le 15 mai 1490, avec l'abbé de Saint-Ruf, au sujet de quelques sommes que lui devait le prieur de Saint-Victor [8].

1500. — *Benoît de Châtillon*, qui fournit le dénombrement

---

(1) *Invent. du Doyenné.* — VALBONN., II, 90.
(2) *Id.* 3, 10, 50.
(3) *Regist. compositionis inter Episcop. Valent. et dom de capitulo.*
(4) *Invent. du Doyenné*, 60. — Registrum.
(5) *Id.*, 11.
(6) *Id.*, 13.
(7) COLUMBI, *Opuscula varia*, 326.
(8) *Id.*, 14, 40. — Registrum.

des biens du doyenné devant les commissaires de la Chambre des Comptes [1].

1506. — CHARLES DE TOURNON, neveu de Gaspard, évêque de Valence, prit possession par procureur, le 8 octobre, et fut nommé quelques années après évêque de Rodez.

1509-1520*. — CLAUDE d'HOSTUN, protonotaire apostolique et chanoine de Romans, recteur du bénéfice de Saint-Jean-l'Évangéliste dans le cimetière de Notre-Dame-la-Ronde [2].

1522-1540. — *Jean d'Hostun*, chanoine de Romans, neveu du précédant, pourvut Antoine de Sala de la chapelle de Sainte-Marthe, dépendante du doyenné, le 6 décembre 1540 [3].

1555*-1569*. — FÉLIX VARMOND, qui porta contre l'évêque Jean de Montluc une accusation d'hérésie ayant donné lieu au factum suivant : *Liber singularis, quod Johannus Montlucius episcopus Valentinensis, non fuerit hæreticus.* — Lyon, 1640, in-4°; et fut condamné à faire amende au prélat par arrêt du conseil du 14 octobre 1640.

1584*-1588*. — CLAUDE BOUTRIER ou BOURCIER obtint du Parlement de Grenoble un arrêt qui le maintenait dans le droit d'exiger la dîme des biens de l'hôpital de Sainte-Marthe [4].

1588*-1600 [5]. — GUILLAUME ARGOUD, docteur ès-lois, prieur de Châteaudouble [5].

1613*-1646*. — GUILLAUME HUMBERT, connu surtout par un long procès avec le prévôt Charles Bertrand au sujet de la préséance dans le chœur [6].

1659. — *Marcellin Humbert*, bachelier en théologie, à la demande de qui l'abbé de Saint-Ruf reconnut que les eaux de la fontaine du Content étaient de la directe du chapitre [7].

1668-1676. — *Charles de Veynes du Proyet*, prieur et seigneur du Bourg-lès-Valence [8].

---

(1) *Inventaire de la Chambre des Comptes.*
(2) *Invent. du Doyenné,* 16, 40, 81. — Registrum.
(3) *Id.*, 17.
(4) *Id.*, 24, 58. — Archives de l'Isère, B. 227.
(5) *Invent. du Doyenné*, 25, 32 et 44. — Registrum.
(6) *Invent. de la Chambre des Comptes*, etc.
(7) Registrum.
(8) Papiers du Bourg.

1676-1678. — *Pierre de Gallien de Chabons,* abbé de Saint-Félix, qui fit dresser un inventaire des archives du doyenné.

1700. — *Philippe Badouleau de La Mésangère,* qui fit faire quelques transcriptions d'actes concernant le doyenné [1].

1729-1741. — *Philippe de Badouleau du Luat* ou de *Luyat,* qui institua pour héritier Jean-François Duclaux, président en l'Élection de Montélimar, déclarait, en 1729, que le doyenné lui rapportait 2,109 livres de revenu net [2].

1750. — *Claude du Poile de Châtillon* est connu par les démêlés qu'il eut avec Roux Durmunières, recteur de la chapelle Notre-Dame-La-Ronde [3].

1790. — *Antoine d'Aurelle*, prieur de Saint-Félix.

VI

Abbés de Saint-Félix de Valence.

Dès le IXe siècle existait à Valence, sous le vocable de Saint-Félix, l'un des apôtres de cette ville, une abbaye chef d'ordre d'une petite congrégation à laquelle appartenaient les églises de Saint-Martin-de-Coussaud, à Alixan, de Saint-Clément, à Mercurol, de Saint-Nazaire-en-Royans, de Châteaudouble et d'Aiguebonne. Cette abbaye avait été ruinée par les Normands ou les Sarrasins, lors du sac de la ville de Valence, en 860; elle fut alors convertie en un prieuré que le pape Urbain V rendit à l'ordre de Saint-Ruf, le 29 septembre 1363. Quant au titre abbatial, pour en conserver le souvenir, on l'unit à un canonicat du chapitre cathédral, dont il fut dès lors la troisième dignité.

De ceux qui ont porté le titre d'abbé nous connaissons :

997-1011. — *Guigues,* témoin d'un échange de terres entre les églises de Vienne et de Valence, le 23 novembre 997, et de

(1) Registrum.
(2) Arch. de la Drôme, B. 52, etc.
(3) *Id.*, 563.

la donation de l'abbaye de Saint-Victor, de Valence, à l'abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert, le 11 mars 1011 [1].

1er octobre 1011. — *Étienne*, qui consentit à une nouvelle donation faite au même abbé par le même évêque [2].

Vers 1060. — HUMBERT, témoin d'une donation de terres à l'abbaye de Romans, par Gontard, évêque de Valence [3].

1066. — *Berton*, présent à un accord entre l'abbé de Saint-Ruf et Lantelme, prieur de Saint-Félix, au sujet de terres [4].

1123-1174. — *Guillaume de Clérieux*, sacristain de Romans, l'un des députés envoyés à Besançon par les chanoines de Romans pour plaider leurs intérêts auprès de l'Empereur Frédéric Ier [5].

1178-1196. — GUILLAUME DE CLÉRIEUX, sacristain de Romans et neveu du précédent, avec qui M. Hauréau l'a confondu, confirma à l'église de Saint-Ruf la possession de deux vignes au Champ-Palussa, accorda aux religieux de Léoncel l'exemption de tous droits de péage et de leyde dans ses terres, consentit, en 1194, à l'union du monastère de La Part-Dieu à cette même abbaye ; enfin, deux ans après, fut condamné par l'archevêque de Vienne et les évêques de Valence et de Die à relâcher les bénéfices ecclésiastiques dont il jouissait, bien qu'ayant depuis plusieurs années abandonné l'état ecclésiastique pour se marier [6].

1216-1221. — BERTRAND, peut-être le même que Bertrand, évêque de Die, en 1223, transigea, en 1216, au nom du chapitre de Valence, avec l'évêque Humbert, relativement à leurs droits.

1229. — *Jean* fit le 1er juillet un accord avec l'abbé de Léoncel touchant leurs terres du Cosnier [7].

---

(1) CHEVALIER, *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. 11. — BALUZE, mss., t. LXXV.

(2) *Id.*, 4.

(3) *Cartul. de Romans*, ch. 66.

(4) Papiers de Saint-Ruf.

(5) DE GALLIER, *Notice sur la Baronnie de Clérieux*.

(6) *Cartul. de Léoncel*, ch. XXXIV.

(7) *Ibid.*, ch. CV.

1260. — Didier de Sassenage, frère de Guillaume, évêque de Grenoble [1].

1263. — *Bertrand d'Étoile*, qui fit un accord avec le prieur Lantelme de Quint, touchant certaines dîmes [2].

1278-1280. — *Guy Bastet de Crussol*, appelé aussi *Guyonnet*, abandonna, en 1278, à sa sœur Audis, femme de Roger d'Anduze, tous les droits qu'il pouvait avoir à Loriol et à Livron [3].

1283-1299. — Didier de Sassenage, probablement le même que le précédent de ce nom, témoin du contrat par lequel Humbert I et le comte de Valentinois s'engagèrent à marier leurs enfants ensemble, fut également présent au traité par lequel l'abbé d'Aurillac céda ses droits juridictionnels sur le prieuré de Saillans à l'évêque de Valence [4].

1322. — *Guillaume de Roussillon*, administrateur du prieuré de Serre (Grand-Serre), transigea avec le seigneur de Bressieu relativement à certains droits de juridiction [5].

1372. — *Raymond Dupuy*, qui céda au chapitre de Valence quelques rentes à Allex [6].

1er décembre 1387. — Guillaume d'Altvillars, d'Arvillars ou d'Hautvillars, nommé dans une procédure touchant les droits de l'évêque de Valence et ceux du chapitre [7].

1406-1407. — Pierre de Saluces, docteur en décrétales, mentionné dans une semblable procédure [8].

1409. — *Guillaume d'Estalon* ou *d'Escalon*, qui fut mis en possession de ce bénéfice le 9 novembre [9].

1426. — Guy d'Albiac, élu cette année-là prévôt de Genève.

1441. — *Louis de Poitiers*, témoin nommé dans une charte

---

(1) Chorier, *État politique*, IV, 49.

(2) Papiers de Saint-Ruf.

(3) Chorier, *État polit.*, IV, 49. — Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, II, 64.

(4) Valbonnays, II, 90.

(5) Lacroix, *Notice sur le Grand-Serre.*

(6) Chevalier, *Les d'Urre*, dans le *Journal de Die.*

(7) Registre.

(8) Registre.

(9) *Invent. du Doyenné*, 205.

confirmative des libertés des habitants de Die par l'évêque Jean de Poitiers [1].

1541-1559. — *Barthélemy de Salignon*, prieur d'Alixan et de Châteaudouble, précédemment administrateur du prieuré de Saint-Félix [2].

1667*-1670*. — PIERRE DE GALLIEN DE CHABONS, doyen du chapitre cathédral [3].

1685-1699. — *Philippe de Badouleau de La Mésangère*, doyen de la faculté de théologie, qui succéda encore au précédent dans le doyenné [4].

1729. — *Joseph de Brison* reconnut que son bénéfice valait 300 livres de rentes.

1745. — *Antoine d'Aurelle*, vicaire-général, puis doyen.

1756-1790. — *Antoine de Chantemerle*, prieur de Saint-Rambert en Bugey.

Les armoiries du prieuré de Saint-Félix, probablement celles de l'ancienne abbaye, étaient d'*azur à trois croissants d'or posés* 2 *et* 1, *au chef d'argent chargé d'un aigle de sable portant en cœur une fleur de lis d'or*.

VII

ABBÉS DE SAINT-PIERRE DU BOURG ET PRÉVÔTS DU CHAPITRE.

L'église du Bourg-lès-Valence, dont on attribue la fondation à Charlemagne, était celle d'une antique abbaye sécularisée probablement à la suite du sac de Valence, en 860, et convertie alors en un chapitre de chanoines séculiers, ayant à sa tête un prieur, tandis que le titre d'abbé fut uni à celui de prévôt de l'église cathédrale. Le titulaire de cette dignité, après avoir joui fort longtemps de la première place, dut, après de longues contestations, céder le pas au doyen, conservant seulement la préséance dans le chœur.

---

(1) *Cart. de Die*, ch. CLXIV.
(2) *Invent. du Doyenné*, 207.
(3) Arch. de la Drôme, B. 53, 998.
(4) *Id.*, B. 352, 398.

Ont été abbés du Bourg, ou plutôt prévôts du chapitre de Valence :

Vers 993. — GENTION ou GENCION, contemporain de l'évêque Guigues.

997. — ADON, témoin d'un échange fait entre les églises de Vienne et de Valence de terres sises à Bésayes et à Faramans [1].

1011. — ARNAUD, l'un des adhérents à la donation de l'abbaye de Saint-Victor, de Valence, à l'abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert [2].

Après cet abbé, le *Gallia* place, sous la date 1160, Léger, archevêque de Vienne et abbé de Romans; mais il y a méprise, et pour s'en convaincre il suffit de lire le passage de la charte LXVI du *Cartulaire de Romans*, sur lequel s'est appuyé M. Hauréau : *Leodegarius archiepiscopus Viennensis ecclesie et ecclesie Valentine atque abbatie post Dominum Papam prepositus, laudo et confirmo*. Léger était seulement légat ou préposé du Saint-Siége dans le diocèse de Valence, et non prévôt de l'église de cette ville.

1087-1098. — *Adhémar de Monteil,* chanoine de Valence, puis évêque du Puy, et enfin légat du Saint-Siége à la première croisade, durant laquelle il mourut, le 1er août 1098, était prévôt de Valence lors de son élévation à l'épiscopat, en 1087. Il conserva quand même cette dignité, ainsi que nous l'apprenons par la charte de fondation du prieuré de Montmeyran par l'évêque Gontard, et dans laquelle est mentionné, comme témoin, Adhémar, évêque du Puy, prévôt de Valence [3].

Vers 1098-1100. — GUILLAUME I, qui devait vivre du temps de l'évêque Gontard.

Vers 1111-1154. — GUILLAUME II, contemporain d'Eustache et de Bernard [4].

---

(1) BALUZE, mss., t. LXXV.

(2) *Cart. de Saint-Chaffre*, ch. II.

(3) PEYRARD, *Mémoires pour l'histoire de Bourgogne*, 207.

(4) *Cartul. du Bourg*, ch. VII.

1171-1188. — EUSTACHE, frère de Guillaume de Peutiers ou de Poitiers, comte de Valentinois, conjointement avec qui il fit, à l'intention de la comtesse Véronique, leur mère, une donation à l'abbaye de Bonlieu, fut présent, en 1186, à l'acte par lequel son neveu, Aimar de Poitiers, abandonna aux Chartreux du Val-Sainte-Marie un droit de gîte qu'il avait au prieuré de Montmeyran, et confirma, en 1188, les droits et possessions de l'église du Bourg, dont il fut l'un des plus généreux bienfaiteurs [1].

1220-1223. — LAMBERT, qui transigea avec les chanoines du Bourg relativement à leurs droits et obligations, en octobre 1220, et donna, le 30 novembre 1223, deux pièces de terre à l'abbaye de Léoncel [2].

Le *Gallia* appelle ce prévôt Humbert et le fait suivre, toujours en 1220, d'un Louis, qui n'est certainement autre que notre Lambert, dont le nom a été mal lu.

1236. — *S.*, témoin d'un partage de biens entre Albert et Odon Alleman, fils d'autre Albert et de Grossa [3].

1261. — GUILLAUME III, HUGUES DE MONTEIL, donna quelques terres en emphytéose à l'abbaye de Léoncel, le 4 novembre 1261 [4].

1276-1279. — PIERRE I, DE ROSTAING, le 6 décembre 1276, fit un accord avec les religieux de Léoncel, transigea, le 22 juillet 1279, avec le chapitre du Bourg touchant ses droits de juridiction et autres [5].

1304-1305. — AMÉDÉE DE BASTET DE CRUSSOL, confirma, le 6 avril 1305, divers arrangements antérieurs conclus avec le monastère de Léoncel [6].

---

(1) Chartes orig. chez M. Morin-Pons. — PEYRARD, 261. — *Cartul. du Bourg*, ch. VI, VII, IX.

(2) *Cartul. du Bourg*, ch. XXX. — Id. *de Léoncel*, ch. XCI.

(3) *Cart. du Bourg*, ch. XXXV.

(4) *Cartul. de Léoncel*, ch. XLI.

(5) *Cartul. du Bourg*, ch. XLVII, XLVIII.

(6) *Id.*, p. 100.

1325. — Guillaume IV de Chastaing.

1369-1387. — François de Crest, présent au chapitre du 28 décembre 1387, dans lequel le doyen Jean de Verboux fut chargé de poursuivre la solution des différends du chapitre avec l'évêque [1].

1390-1401. — Humbert Garin, et non Garnier, licencié ès-lois, fonda, le 26 décembre 1400, une chapelle sous le vocable de Saint-Étienne dans l'église cathédrale, et, le 4 mai, fut présent à l'hommage de Guillaume d'Urre au chapitre.

1405-1429*. — Hugues de Genas, vice-gérant d'Avignon et doyen de Valence, dont le frère, Jean de Genas, fonda, l'an 1417, une chapelle au-dessous du clocher de la cathédrale [2].

1432. — Ponce d'Altvillars ou d'Arvillars, licencié ès-lois, précédemment vicaire-général et official du diocèse.

1442-1452. — Damien de Seytres, archidiacre d'Aix et doyen de Montélimar.

1452-1462. — Bertrand d'Urre, précenteur de la cathédrale de Valence et doyen de Die, élu par le chapitre, le 4 novembre 1452, à la mort du précédent, vivait encore en 1462 [3].

1468. — Antoine I, de Monestier.

1481-1483. — Antoine II, Jean de Saint-Maurice.

1486-1488. — Guillaume V, Bourcier ou Boutrier.

1488-1503. — Christophe de Sailhent, vicaire-général et official de Valence, élu par quelques chanoines, tandis que d'autres choisirent Pierre de Chateaubriand, archidiacre de Brie en l'église de Paris; d'où s'ensuivirent des contestations terminées, en 1488, par une sentence du pape Jules II, qui maintint dans la prévôté Christophe de Sailhent [4].

1513-1526. — Charles Petinot.

1526. — Pierre II, de Vesc, élu le 10 septembre, confirmé le 13 par le légat d'Avignon.

---

(1) Registrum.

(2) Pithon-Curt, IV, 448.

(3) *Invent. du Doyenné*, 206. — Papiers d'Urre.

(4) *Id.*, p. 201.

1547. — JACQUES II, ANTOINE.

1548-1556. — CLAUDE DE VESC.

1566-1570. — JEAN VERGIER.

1570. — FLORENT TENDRON, nommé, le 15 septembre, par le légat d'Avignon, accepté par le chapitre à la condition « qu'il jureroit entre les mains du sieur Doyen, teste nue et à genoux, d'estre bon, fidèle et obéissant audit sieur Doyen et au chapitre, servir et observer les statuts, faire inventaire dans six mois qu'il remettra dans les archives. Après lequel jurement ils le firent mettre en possession, et parce que l'esglise Saint-Appollinaire estoit entierement destruite, ils le menerent à l'esglise Saint-Jean où ils le mirent en possession et lui donnerent la premiere place [1]. »

1571. — JEAN II, CHAPPUIS, nommé sur la résignation du précédent, et mis en possession le 18 mai [2].

1572-1573. — JACQUES II, DE LA BISTRADE, élu le 14 novembre [3].

1576-1586. — JACQUES III, ORIANT.

1590-1596. — GABRIEL-PHILIPPE DE CHASTELIER.

1607-1627. — CHARLES IV, BERTRAND DE CHASTELIER, qui eut un long procès avec le doyen Guillaume Humbert, touchant la préséance, et dont le *Gallia* a fait deux personnages [4].

1629-1634. — JEAN III, VARNIER, docteur en théologie, souscrivit, à la dernière date, un accord avec l'évêque Charles-Jacques de Leberon, au sujet de l'élection des dignitaires du chapitre [5].

1635-1650. — FRANÇOIS II, ARGUEL OU ARGOUD.

1650-1671. — ANTOINE III, SALOMON FAURE DES BLEINS.

1671-1682. — DENIS LE MERCIER DE ROLLET.

---

(1) *Invent. du Doyenné*, p. 201.
(2) *Id.*
(3) *Id.*, p. 213.
(4) *Id.*, p. 226.
(5) Registrum.

1698-1729. — *Pierre III, Louis de Veynes,* qui déclara jouir, comme prévôt, de 460 livres de revenu [1].

1790. — *N. Préclos.*

VIII

Saint-Victor-lès-Valence.

Abbatia Sancti Victoris prope et extra civitatem Valentiæ.

Cette abbaye, qui a donné son nom à l'un des quartiers méridionaux de la banlieue de Valence, et qui paraît avoir appartenu, dès l'origine, à celle de Saint-Victor de Marseille, ayant été soustraite à ce monastère lors de sa désolation par les Normands et les Sarrasins, vers la fin du X[e] siècle, fut donnée, l'an 1011, du consentement de tous les clercs de l'église de Valence, à Guigues, abbé de Saint-Chaffre, par l'évêque Lambert; mais cette donation ayant été attaquée comme illégale, Ponce, successeur de Lambert, se démit 39 ans après (1050) de tous ses droits sur la petite abbaye *(abbatiolam)* de Saint-Victor entre les mains du pape Léon IX qui, par bulle de septembre de la même année, la restitua à l'abbé de Marseille. Néanmoins, soit par le fait de la non exécution de cette dernière mesure, soit, ce qui est plus probable, par le fait de transactions subséquentes, le petit monastère valentinois, descendu au rang de prieuré, avait fait retour à Saint-Chaffre dès le siècle suivant, ainsi que nous l'apprend une bulle-privilége du pape Alexandre III, en date du 1[er] avril 1179, et par laquelle Saint-Victor de Valence et *Finzeo* sont au nombre des églises maintenues dans la dépendance de cette abbaye. Elle les a possédées jusqu'en 1383, époque à laquelle Clément VII, par bulle de septembre, unit irrévocablement le prieuré de Saint-Victor et ses dépendances à l'ordre de Saint-Ruf. Ajoutons que la plus importante de celles-ci, désignée plus haut sous le nom de *Finzeo*, n'était autre que

(1) Arch. de la Drôme.

Fiancey, petite localité voisine de Monteléger, où était alors l'église-mère du territoire qui a formé plus tard la paroisse de La Vache, dont le patronage et les dîmes ont appartenu, à ce titre, jusqu'à la fin du siècle dernier, à l'abbé de Saint-Ruf [1].

Aucun nom d'abbé de Saint-Victor n'est arrivé jusqu'à nous; mais nous connaissons, en revanche, celui de quelques prieurs :

1155. — *Artaud de François*, à qui le doyen Pierre de Rostaing accensa l'eau de la fontaine du Content [2].

1210. — *Falques*, témoin d'un accord fait entre Galdinus, abbé de Saint-Chaffre, et Arnaud, abbé de Saint-Ruf, relativement aux limites de son prieuré : présent Humbert, évêque de Valence [3].

1262. — *Guillaume*, qui donna neuf sous censuels au chevalier Pierre Vicarii, citoyen de Valence [4].

1289. — *Estorgius* ou *Astorgius de Châteauneuf*, connu par une transaction avec le chevalier Falques Chanabas, touchant la directe de quelques terres sises à Monteléger [5].

1340. — *Jean Garin*, témoin d'un accensement de terres [6].

1360-1363. — *Guillaume Bermond* donne procuration à Guillaume, sacristain du prieuré, pour régler quelques différends [7].

1366-1371. — *Guillaume Durand* fit, à la dernière date, une transaction avec le prieur de Notre-Dame de Beaumont, relativement aux dîmes de Fiancey [8].

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la mense du prieuré de Saint-Victor fut unie à l'abbaye de Saint-Ruf, en 1373; mais la mense conventuelle ne fut pas supprimée aussitôt pour cela, car nous voyons, en 1399, Guillaume, sacristain de ce prieuré,

---

(1) *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, I, p. 9. — *Cartul. de Saint-Chaffre*, I.
(2) *Invent. du Doyenné*, 8.
(3) *Repert. Sancti Ruffi.*
(4) *Id.*
(5) *Invent. de Saint-Ruf.*
(6) Repert.
(7) Invent. et Repert.
(8) Repert. — *Cartul. de Beaumont.*

dont il paraît avoir alors le gouvernement, investir le baile ou bailli du lieu, Aymon, d'une pension annuelle de 9 sous [1].

IX

NOTRE-DAME DE BONLIEU.

Abbatia Beatæ Mariæ Boni Loci.

Abbaye de religieuses cisterciennes, sise au village de même nom, canton de Marsanne (Drôme), laquelle fut fondée vers le milieu du XII[e] siècle par une comtesse Véronique qui paraît être la légendaire comtesse de Marsanne, et dont, en tous cas, les fils, Guillaume et Eustache de Peutiers ou Poitiers, le premier, comte de Valence, l'autre, prévôt du chapitre de cette ville, donnèrent, le 2 mars 1171, à son intention, le mas de Genevès et ses dépendances au nouveau monastère, que sa fondatrice avait placé dans la dépendance d'Aiguebelle. Ruiné vers la fin du XIV[e] siècle par les routiers de Turenne, alors en guerre avec le comte de Valentinois et le Saint-Siége, Bonlieu fut, suivant une décision du chapitre général de Cîteaux, converti, l'an 1400, en un prieuré d'hommes dépendant de l'abbaye de Valcroissant, au diocèse de Die, puis saccagé de nouveau, en 1561, par les troupes de Gouvernet, qui s'en appropria les revenus dont il jouit jusqu'en 1606.

Craignant alors sans doute de légitimes revendications, le capitaine huguenot se dessaisit, moyennant la faible somme de 1500 livres, des biens des abbayes de Valcroissant et de Bonlieu, en faveur de Messire Jean Fabre, prêtre de Crest, qui obtint de la cour de Rome les provisions d'abbé commendataire. Malgré cela, Bonlieu ne reprit pas le rang d'abbaye, mais simplement celui de prieuré de la nomination de Cîteaux,

(1) *Repertorium.*

dans lequel il y avait seulement deux religieux au commencement du dernier siècle [1].

La seule abbesse de Bonlieu dont le nom soit arrivé jusqu'à nous est :

1239. — ADHÉMARE, qui obtint du comte Aymar la confirmation des libéralités faites par son père et son oncle [2].

Des prieurs du monastère d'hommes, on connaît :

1638. — *N. Cothenot*, qui intenta un procès à la communauté de Bonlieu pour obtenir le rétablissement des droits de son prieuré [3].

1641-1671. — *Noël de Lalanne*, docteur de Sorbonne, qui résigna en faveur du suivant.

1671-1685. — Dom *Jean-Claude Dupré*, religieux de Cîteaux [4].

1729. — Dom *Bonaventure Monnet*, qui reconnut que son prieuré avait 775 livres de revenu net [5].

1759. — Dom *Humbert*, commissaire de l'abbé de Morimond, pour la visite des monastères de son ordre en Dauphiné, condamné par arrêt du Parlement à laisser la dîme de la paroisse de Bonlieu au curé [6].

X

SAINT-THIERS DE SAOU.

Abbatia Sancti Tiraucii seu Tertii de Saone, abbatia Saonensis.

La fondation de cette abbaye, qui paraît être le point de départ du petit bourg de Saou (Drôme), est attribuée, par certains mémoires tirés de ses archives, à Boson, roi de Provence, dont

(1) Arch. de la Drôme. — Chartes comm., par M. MORIN-PONS. — LACROIX, *L'arrondissement de Montélimar*.

(2) Charte de M. MORIN-PONS.

(3) Arch. de la Drôme.

(4) *Invent. des Arch. départ.*, B. 1401.

(5) Arch. de la Drôme.

(6) *Invent. des Arch. départ.*, B. 964.

le fils, Louis-l'Aveugle, étant empereur, donna la terre de Saou avec l'église dédiée à saint Thiers à l'évêque de Valence Rémégaire. Malgré cela, le pape Alexandre III met l'abbaye de Saou au nombre de celles qu'il déclare devoir être soumises à l'évêque de Die, par sa bulle du 28 mars 1185. Ces deux actes contraires donnèrent lieu à d'égales prétentions de la part des deux prélats qui tous les deux faisaient inscrire l'abbaye et la paroisse de Saou dans le pouillé des bénéfices de leur diocèse et prétendaient également au droit d'en faire la visite, ce qui n'a pas empêché l'évêque de Valence d'y exercer sa juridiction jusqu'à la fin du dernier siècle. En somme, l'abbaye de Saou était, dès le XII[e] siècle, le chef d'ordre d'une petite congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, relevant directement du Saint-Siége, et de laquelle dépendaient un assez grand nombre de prieurés, tels que Notre-Dame de la Répara, Saint-Pierre d'Auriple, Saint-Étienne de Celas, Saint-Pierre et Saint-Paul de Comps, Saint-Mayne du Pègue, Saint-Sauveur de Cléon-d'Andran, Notre-Dame-du-Pouget de Roynac, Notre-Dame de la Blache et Saint-Didier de Mirmande, Saint-Pierre de Chabrillan, Saint-Martin et Saint-Félix de Mirmande, etc., etc. Son personnel était de douze religieux, y compris l'abbé, le sacristain, le pitancier et le chamarier; mais à la suite des guerres de religion, pendant lesquelles l'église et l'abbaye furent ruinées par les Huguenots, de même que la paroisse, le nombre des religieux fut réduit à trois, qui se partagèrent les dignités et le service abbatial transféré dans une église de Notre-Dame contiguë à celle de Saint-Thiers, et dans laquelle le curé fit aussi dès lors les fonctions curiales. Cet état de choses s'est maintenu jusqu'en 1738, époque à laquelle le roi Louis XV, par ses lettres patentes du 4 avril, supprima l'abbaye de Saou, alors sans conventualité et presque sans dépendances, puis, le 1[er] mai 1739, unit les revenus de la mense abbatiale à l'évêché de Grenoble, et ceux de la mense conventuelle au séminaire de Valence [1].

---

(1) Arch. de la Drôme. — Columbi, 14, 15. — *Cartul. de Die*, 20.

1158. — ADHÉMAR, témoin de la vente de l'île de l'Éparvière à l'abbé de Saint-Ruf [1].

1169-1190. — *Pierre I*, présent à l'accord que firent entre eux les religieux de Léoncel et les chanoines de Saint-Félix relativement à leurs terres d'Alixan, souscrivit, en 1190, une donation du comte de Valentinois à l'abbaye de Léoncel, et, en juin 1199, fut témoin d'une transaction entre l'évêque de Die et l'abbé de Saint-Ruf touchant les églises de Taulignan [2].

1295. — *Guillaume d'Auteville*, qui fit l'acquisition de quelques biens à Chabrillan [3].

1308-1318. — *Pierre II* corrobora par sa présence un accord fait entre Louis de Poitiers, évêque de Viviers, procureur du comte de Valentinois, son père, et les habitants de Vaunaveys (1318) [4].

1330. — *Jean de Saint-Paul*, du temps de qui l'abbaye fut ruinée par les troupes de Raymond de Turenne, et les religieux obligés de se réfugier dans une grotte de Roche-Colombe [5].

1339. — PIERRE III DE COMPS, qui fit hommage au comte de Valentinois [6].

1352. — ISAMBARD, mort cette année même [7].

1353-1358. — RAYMOND, nommé en janvier 1353 par le pape Innocent VI, se démit cinq ans après [8].

1358. — FRANÇOIS DE CARITAT, qui fut ensuite évêque de Sisteron, puis d'Orange [9].

1446. — *Telmont Sibaud* ou *Siboud*, connu par une prestation d'hommage [10].

---

(1) *Invent. de Saint-Ruf.*

(2) *Cartul. de Léoncel.* — *Cartul. de Die*, ch. XVIII.

(3) Papiers de Saint-Ruf.

(4) Arch. de Vaunaveys.

(5) *Gallia christiana vetus*, IV, 883.

(6) *Invent. de la Chambre des Comptes.*

(7) *Gallia christiana.*

(8) *Id.*

(9) *Id.*

(10) *Invent. de la Chambre des Comptes.*

1449. — GILLAUME ROSTAING, qui, le 22 juin, obtint un arrêt contre Antoine de Virieu [1].

1470. — PHILIBERT DE CLERMONT-MONTOISON, chanoine de Vienne [2].

1471-1478. — GIRAUD PICON [3].

1499. — HONORAT DE BASCHI, DE BASCHIO OU DE BAJOIE, maintenu contre les prétentions de Florimond Picon.

1520. — CÉSAR TRIVULCE, évêque de Côme, nonce en France [4].

1523. — AIMAR DE CLERMONT-MONTOISON.

1539. — PHILIBERT DE MONTS, prieur de Pont-de-Barret [5].

1560. — JULES ALVAROT OU ALBAROT.

1589. — *Prosper de Sainte-Croix*, cardinal archevêque d'Arles [6].

1596-1602. — GABRIEL DE CASTAIGNE, abbé de Saint-Ruf, docteur en théologie et aumônier du Roi.

1606. — VIRGILE LE BLANC.

1616. — AIMAR BERGIER, vicaire-général de l'ordre de Saint-Ruf.

1631-1644. — MARC-ANTOINE VINCENT, docteur en théologie, vicaire-général de Saint-Ruf et prieur de Saint-Ruf d'Avignon, qui unit, en 1643, le prieuré de Saint-Didier de Mirmande à la mense abbatiale, et résigna, l'année suivante, en faveur de son neveu.

1644-1694. — GUILLAUME VINCENT, prieur de Saint-Vallier et de Saint-Domnin de Grane, fit, avec le sacristain, le pitancier et le chamarier un nouveau partage des revenus du monastère [7].

1694-1729*. — JEAN-BAPTISTE DE MARNAIS-SAINT-ANDRÉ, chanoine de Saint-André de Grenoble, qui reconnut, en 1729, que l'abbaye lui rapportait annuellement 1316 livres de revenu net,

---

(1) *Gallia christiana.*

(2) ANSELME, *Hist. des Grands Officiers*, VIII, 919.

(3) GUY ALLARD.

(4) *Inv. de la Chambre des Comptes.*

(5) *Id.*

(6) GUY ALLARD.

(7) Arch. de la Drôme.

est donné comme le dernier abbé de Saou, par M. Nadal; mais les almanachs royaux de l'époque mentionnent encore :

1730*-1734. — JEAN-JOSEPH DE CASTELLANE, vicaire-général de Saint-Paul [1].

1734-1735. — *N.... d'Agoult*, mort le 9 mars 1735 [2].

Décimateurs de la paroisse, les abbés de Saou étaient tenus de faire quotidiennement l'aumône de demi-livre de pain brun à tout pauvre se présentant à la porte de l'abbaye, à 8 heures du matin, du 1er novembre au 24 juin, et cette aumône, de même que le service paroissial, ayant été naturellement supprimée, lors de la dévastation du monastère par les Huguenots, en 1575, les consuls du lieu firent sequestrer et affermèrent la dîme et les autres revenus de l'abbaye pour rétablir l'un et l'autre [3].

XI

SOYONS.

Subdio, Abbatia Soyonensis.

Dès le XIIe siècle existait à Soyons, en Vivarais, une abbaye de religieuses cisterciennes, sous le vocable de Saint-Jean, et dont l'abbesse dame du lieu en toute justice était tenue de faire chaque année aux pauvres diverses aumônes, évaluées en somme à un quintal de viande de bœuf ou de lard, un demi-muids de vin et 259 sommées de blé. Détruit pendant les guerres de religion, ce monastère fut, en vertu de lettres patentes du roi Louis XIII, transféré à Valence, dans de vastes bâtiments situés près du Rhône et achevés en 1633.

La notice du *Gallia* sur ce monastère est l'une des plus exactes.

1179. — GUILLEMETTE, présente à la donation de la terre de Beauchastel à l'église de Valence par l'évêque Odon [4].

1245. — BERNARDE, qui vendit à Philippe de Savoie, admi-

(1) Arch. de la Drôme.

(2) ED. MAIGNIEN, *Notes sur les évêques de Grenoble.*

(3) *Invent. des Archives départ.*, B. 724.

(4) CATELLAN, *Antiquités, etc.*, 279.

nistrateur du siége de Valence, la seigneurie de Soyons, avec tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, lesquels passèrent, en 1570, dans la maison de Crussol [1].

1324. — Marie de Claveyson, à la prière de qui le roi Philippe-le-Bel confirma les priviléges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs [2].

1335-1349. — Aloyse ou Louise de Claveyson.

1351-1401. — Luce ou Lucie de Crussol.

1401-1414. — Marguerite de Crussol.

1456-1467. — Lionette de Crussol.

1468. Gallienne ou Galene de Crussol.

1486. — *Lionette II de Sassenage,* qui, le 27 juillet, transigea avec Jean de Monteillon, prieur de Beaumont, relativement aux dîmes d'Étoile [3].

1539- 1565. — Louise d'Amanzé fournit le dénombrement des biens de l'abbaye devant le sénéchal de Beaucaire, le 10 mars 1539; puis, ayant embrassé le protestantisme, se retira à Genève où elle se maria.

1570. — Lionette III de Rochefort.

1578. — Jeanne de Rochefort, résignataire en faveur de la suivante.

1621-1624. — Jeanne II de Rochefort, nièce de la précédente.

1624-1633. — Antoinette de Sassenage, qui transféra l'abbaye à Valence, obtint, en 1629, du roi Louis XIII, la confirmation des priviléges de l'abbaye qu'elle avait placée, l'année précédente, dans la dépendance de Chezal-Benoît, résigna, en décembre 1633, en faveur de sa sœur.

1633-1667. — Louise de Sassenage, religieuse de Saint-Pierre de Lyon, comme sa sœur, fit construire la chapelle de l'abbaye [4].

1667-1703. — Marie-Marguerite de Sassenage, nièce de la précédente, résigna en faveur de la suivante [5].

---

(1) Arch. de la Drôme.
(2) *Id.*
(3) *Cartul. de Beaumont.*
(4) Arch. de la Drôme.
(5) Arch. de l'Isère, B. 1466.

1703-1736. — Paule-Catherine de Sassenage, cousine de la précédente, mise en possession le 31 octobre 1703.

1736-1748. — Marguerite-Françoise de Fortia de Montréal, nièce de la précédente.

1748-1757. — Françoise de La Rivoire de Chadenac.

1757-1770. — Henriette-Élisabeth de Maugiron.

1770-1790. — Anne-Gabrielle de Sassenage.

L'abbaye de Soyons avait pour dépendances les prieurés de Gilhoc, en Vivarais, et de Saint-Genis, sur le territoire de Livron.

XII

Vernaison.

Vernaiso, Monasterium Beatæ Mariæ de Commercio.

Fondée vers le milieu du XIIe siècle par Raymond de Châteauneuf-d'Isère, qui la plaça dans la dépendance de Léoncel, dont son fils Hugues était alors abbé, la maison cistercienne de Vernaison, d'abord simple prieuré, fut premièrement établie au lieu appelé actuellement le *Monastier*, paroisse de Châteauneuf-d'Isère, puis à Commerci ou Commiers, territoire de la même paroisse donné, en 1167, par le noble fondateur, et appelé plus tard, nous ne savons pourquoi, Vernaison. Enrichi par plusieurs donations, le nouveau monastère obtint, en 1239, du comte de Valentinois, Aimar II, et l'année suivante, du dauphin Guigues, divers priviléges confirmés, en 1259, par le pape Alexandre II; reçut quatre ans après de l'abbé de Léoncel, André, une règle et des constitutions qui fixaient à trente le nombre des religieuses, et enfin fut érigé en abbaye en 1272. Cet état de choses se continua jusqu'au commencement du XVIe siècle, époque à laquelle Vernaison fut dévasté une première fois, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1518, par lequel l'official de Vienne ordonne de réconcilier l'église abbatiale qui avait été profanée; puis une seconde, environ quarante ans plus tard, et cette fois le monastère ne se releva pas de ses ruines. Dispersées pendant quelque temps, les religieuses se retirèrent ensuite à Valence dans une maison et une chapelle acquises

de noble Mathieu de Rostaing, et ce nouvel établissement, autorisé en 1617 par l'évêque de Valence et l'abbé de Léoncel, a duré jusqu'en 1790. Aujourd'hui les bâtiments de l'abbaye de Vernaison servent de caserne de gendarmerie.

M. le chanoine Nadal et après lui le *Gallia* ont donné les noms des supérieures de Vernaison; mais cette liste, d'ailleurs incomplète, doit être rectifiée quant aux dates, suivant l'inventaire et les papiers du monastère.

Prieures et abbesses de Vernaison :

1221. — *Berlie*, par les soins de qui le monastère fut transféré à Commiers, où son épitaphe se lisait autrefois dans le cloître, à droite de la porte de l'église [1].

1240-1253. — *Marguerite*, prieure de Commiers, figure dans une acquisition de terres faite, en 1240, par son monastère, de Raymond, seigneur de Châteauneuf, transigea la même année avec le prieur de Bésayes relativement aux droits de sépulture, et souscrivit d'autres actes moins importants en 1250 et 1253 [2].

1273. — *Alix* ou *Alise I* s'accorda avec Lambert, seigneur de Chabeuil, relativement aux biens du monastère à Pizançon [3].

1277-1283*. — Lantelme de Gigors, première abbesse, est connue par un échange de terres et une donation de François d'Urre *(de Urro)* [4].

1288-1299*. — Alix ou Alise II d'Hauteville transigea, en 1288, avec le chapitre de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence, au sujet de l'église de Notre-Dame-du-Colombier, paroisse située entre Saint-Marcel et Bourg-lès-Valence, dont les terres, censes, dîmes et oblations avaient été inféodées, en 1201, par les chanoines du Bourg aux religieuses de Vernaison.

1300. — *Alluine de Châteauneuf* reçut le don d'une cense à Montelier [5].

1310. — *Alix III d'Hauteville*, peut-être la même qu'Alix II,

(1) *Inventaire, notes prélimin.*
(2) *Invent. de Vernaison*, 3, 109, 114, 116.
(3) *Id.*, 118.
(4) *Id.*, 125, 170.
(5) *Id.*, 164.

acheta du célerier de Léoncel, représentant Guidon de Chabeuil, son père, un pré sis à Bagnols [1].

1318*-1322*. — Béatrix de Chateauneuf, accensa, en 1318, une terre voisine du monastère, et, quatre ans après, confirma la transaction de l'an 1240 avec le prieur de Bésayes [2].

1324. — *Alix IV Galliende* ou *Polliende*, albergea deux terres de l'abbaye, l'une à Pizançon, l'autre à Bagnols [3].

1335*-1352*. — Alluine ou Almoyse de Chateauneuf vendit, en 1335, une terre sise à Châtelus-en-Royans, et en 1352, un moulin et une grange à Romans; mais ces aliénations, faites sans le consentement de l'abbé de Cîteaux, furent annulées par le pape, en 1336 [4].

1366-1372*. — Salvonette ou Servonette de Ganges, connue par quelques accensements [5].

1386. — Garcende de Vernoux.

1395*-1396. — Guillette Laubette ou Loubette, connue aussi par des accensements [6].

1426. — Alix V.

1456-1475*. — Françoise de Varey, qui reconnut, en 1475, que l'abbé de Léoncel avait une pension annuelle d'un florin sur la maison que le monastère possédait à Romans, est encore nommée dans plusieurs actes antérieurs [7].

1483*-1499*. — Sibuette, Siboude ou Sirvette des Fontaines, nommée en 1483 par l'abbé de Léoncel, arrenta le vieux monastère seize ans après [8].

1520-1528. — *Pernette des Fontaines* céda, en 1627, tous les revenus du monastère à Frère Jean Plaphey qui s'engagea, en retour, à pourvoir à tous les besoins matériels des religieuses [9].

---

(1) *Invent. de Vernaison*, 195.
(2) *Id.*, 31, 146. 170.
(3) *Id.*, 237.
(4) Chevalier, *Hist. des hôpitaux de Romans*, p. 273.
(5) *Id.*, *Invent. de Vernaison*, 159, 259.
(6) *Id.*, 235.
(7) *Id.*, p. 130, 137, 252, 260.
(8) *Id.*, 211, 256.
(9) *Id.*, 26, 217.

1555. — *Claude Saurette*, témoin du réappensionnement d'une maison sise à Valence, faubourg Saunière, laquelle était de la directe de Vernaison [1].

1560-1572*. — ANTOINETTE DE BRESSIEUX, nommée dans une foule de transactions peu importantes [2].

1590. — *Hélène de Bressieux* fit, le 9 juin, l'acquisition de 16 sétiers censuels de froment [3].

1616*-1669*. — CLAUDINE DE GROLÉE, par les soins de qui le monastère fut transféré à Valence [4].

1689. — THÉRÈSE DE DRUIN DE LA VAL D'ISÈRE fit bâtir les murs de clôture.

1698-1705. — MARIE-SUZANNE DE COSNAC, nièce de Daniel, évêque de Valence, afferma 2400 livres tous les biens de l'abbaye, et vendit 2800 livres une coupe de bois, sise à Châteauneuf, pour se libérer de quelques dettes [5].

1712. — GASPARDE DES ALRICS DE ROUSSET, sœur de Louis-Charles des Alrics, évêque de Béziers [6].

1713. — FRANÇOISE DE LATTIER DE BAYANNE.

1740. — ÉLISABETH DE LANGON.

1757-1790. — ANNE DE MONTEYNARD, religieuse de Notre-Dame des Ayes, au diocèse de Grenoble, qui abandonna le monastère le 29 octobre 1790, en laissant l'administration à la prieure Marie-Charlotte de Lancelin de La Rollière; puis y étant revenue quelque temps après, en sortit de nouveau le 25 octobre 1791, laissant au directoire départemental la maison abbatiale [7].

Les armoiries de l'abbaye de Vernaison étaient : *d'argent semé de molettes de sable, à un lion de même couronné et lampassé de gueules brochant sur le tout.*

---

(1) *Invent. de Vernaison*, 212.
(2) *Id.*, 10, 28, 39, 40, 41, 264.
(3) *Id.*, 10, 393.
(4) Arch. de la Drôme, B. 136, 251.
(5) *Id.*, 424, 445.
(6) PITHON CURT, I, 42.
(7) Arch. de l'Isère, B. 1813. — NADAL, *Hist. hag.*, 615, etc.

XIII

Saint-Ruf.

Abbatia Sancti Ruphi propè Valentiam.

Cette abbaye, chef d'ordre d'une importante congrégation de chanoines réguliers, doit ses commencements à quatre chanoines de la cathédrale d'Avignon : Kamalde, Odilon, Ponce et Durand, qui, désireux de pratiquer plus étroitement la règle de saint Augustin, se retirèrent auprès de l'église de Saint-Just, hors les murs, que l'évêque et le chapitre de cette ville leur abandonnèrent, avec tous ses droits, le 1er janvier 1039. Rapidement accru, grâce à la réputation de sainteté de ses habitants, le nouveau monastère, placé dès l'origine sous le vocable de Saint-Ruf, à cause des reliques qui y ont reposé jusqu'en 1590, époque à laquelle le cardinal d'Armagnac les fit transporter à Notre-Dame des Doms, fut bientôt élevé au rang d'abbaye et l'institut érigé en congrégation par le pape Urbain II, vers 1095 environ; époque à laquelle une foule de prieurés et d'églises, non-seulement en France, mais encore en Espagne, en Italie et en Afrique, étaient déjà dans sa dépendance.

Cette première abbaye ayant été ruinée par les Albigeois, en 1156, l'abbé Raymond en transporta le siége, deux ans après, dans l'île Esparvière, auprès de Valence, avec l'agrément d'Odon de Chaponay, évêque de cette ville, et de son chapitre, qui lui cédèrent ce territoire moyennant 200 marcs d'argent; et de là encore les chanoines de Saint-Ruf furent chassés, cette fois par les Calvinistes, qui incendièrent le couvent en 1562. Ceux-là se réfugièrent alors à l'intérieur de la ville, dans le prieuré de Saint-Jacques, l'un de leurs principaux bénéfices, que les Huguenots incendièrent également en 1569, d'où s'ensuivirent trente années de provisoire, après lesquelles l'abbé et les chanoines, ayant obtenu à cet effet des lettres patentes

d'Henri IV (1600), firent construire sur l'emplacement de ce même prieuré de Saint-Jacques, dont la mense avait été unie à l'abbaye, les vastes bâtiments qui servent aujourd'hui de préfecture et de temple protestant. Ce troisième établissement fut le dernier.

De graves abus ayant donné lieu au rétablissement de la conventualité, en 1741, cette mesure donna lieu à de telles contestations entre les membres de l'abbaye, que quelques-uns, pour y échapper, provoquèrent, par d'incessantes réclamations, une bulle, du 1er juillet 1771, par laquelle le pape Clément XIV prononçait la suppression de l'ordre, la sécularisation de ses membres et leur incorporation dans l'ordre religieux et militaire de Notre-Dame du Mont-Carmel. Instruite de cela, l'assemblée générale du clergé de France réclama auprès du souverain pontife, qui, se rendant à son désir, fulmina, en février 1773, une seconde bulle annulant et révoquant l'union prononcée, et autorisa les évêques à éteindre au fur et à mesure des décès des titulaires les bénéfices de la congrégation de Saint-Ruf situés dans leurs diocèses, pour leurs biens être employés de la manière la plus profitable pour l'Église et pour l'État, exceptant seulement de cette mesure les prieurés de la Côte-Saint-André, de Notre-Dame de la Boisse, de Chagny et d'Annonay, dont la collation était réservée au roi de France, qui, le 12 juin suivant, ordonna par lettres patentes l'exécution du contenu de la bulle. En conséquence, le 12 août 1774, Fiacre-François de Grave, évêque de Valence et commissaire apostolique, prononça la sécularisation et l'extinction de tous les bénéfices de l'ordre, sous la réserve des droits des titulaires, qui devaient en jouir comme par le passé, leur vie durant [1].

La liste des abbés et supérieurs généraux de Saint-Ruf a été donnée par Chorier, dans son *État politique*, et par Guy Allard,

---

(1) *Mémoire concernant l'abbaye de Saint-Ruf*, publié par l'abbé Chevalier. — *Repertorium Sancti Ruffi*. — *Inv. des Archives de la Drôme*, p. 237. — *Recueil des édits*, XXVI, 3 et 25, etc.

dans son Dictionnaire; mais l'une et l'autre sont inexactes. Infiniment supérieure, celle du *Gallia* comporte néanmoins diverses rectifications, quelques noms ayant été omis et d'autres inscrits mal à propos; tandis que la durée du gouvernement de bon nombre d'autres est modifiée par l'examen attentif des nombreux documents que renferment les Archives de la Drôme.

1039. — KAMALDE, le premier d'entre les fondateurs, ne porta pas le titre d'abbé [1].

PONCE I, dont le pape Callixte II rappelle le souvenir dans une lettre adressée, le 28 avril 1623, à l'abbé Ponce II [2].

ARNOUL, qui fut ensuite archevêque de Lyon, et qui, suivant une tradition rapportée par Catellan, introduisit la règle de saint Augustin dans le monastère de Saint-Ruf, ce qui est une invraisemblance, les chanoines d'Avignon étant déjà soumis à cette règle qu'ils ont suivie jusqu'en 1485 [3].

1083-1096. — ARBERT, que les mémoires de l'abbé Chomel font succéder à Arnoul, en 1083, reçut, en 1084, de Bernard, comte de Bizauldun, en Espagne, l'église de Sainte-Marie de Bizauldun, au diocèse de Girone, et, le 18 septembre 1096, obtint du pape Urbain II un bulle par laquelle ce pontife, attendu les fruits abondants produits en tant de contrées par le genre de vie adopté par ses chanoines, les érigea en congrégation [4].

1100-1110. — LETBERT, chanoine séculier de Lille, abbé de Saint-Ruf dès 1100, reçut, en 1110, de Léger, évêque de Viviers, l'église de Bourg-Saint-Andéol, et dans le même temps de saint Ismidon, évêque de Die, celles de Taulignan. Cet abbé a donné lieu à une intéressante notice littéraire et bibliographique de M. l'abbé Chevalier [5].

1111-1116. — OLDEGARIUS, ODELGARIUS, OLLEGARIUS ou ODO-

---

(1) CATELLAN, 308.
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Repert.*, 62, 290, 93.
(5) *Id.*, 85.

XERIUS, à la prière de qui Raymond Berenger, comte de Barcelonne, confirma, le 23 novembre 1111, la donation précédemment faite à son ordre de l'église de Bizauldun, obtint, le 11 janvier 1115, du pape Pascal II, une bulle confirmative des droits, priviléges et possessions de Saint-Ruf, et parmi celles-ci nous voyons mentionnées les églises de Mévouillon et d'Albagnonet[1], ainsi que celle de Saint-Ruf, près Tripoli de Barbarie, laquelle avait été donnée par le comte Raymond de Barcelonne[2].

1123-1125. — PONCE II, à la prière de qui le pape Callixte II confirma la donation qu'il avait faite étant archevêque de Vienne aux chanoines de Saint-Ruf du prieuré de Saint-Martin de Vienne, avec toutes ses dépendances[3], donation qui fut renouvelée deux ans après par l'archevêque Pierre I[4].

A cet abbé Chorier et Catellan donnent pour successeur, en 1124, ce qui est une première erreur, Conrad de Subura, neveu du pape Honorius III, cardinal en 1126, puis pape lui-même en 1153, sous le nom d'Anastase IV, et cette opinion, que ne partage pas M. Hauréau, est encore celle de Platina[5], qui place l'abbaye de Saint-Ruf dans le diocèse de Velletri.

1127. — SÉVÈRE, du temps de qui saint Étienne, évêque de Die, renouvela et maintint la donation des églises de Chalancon, Volvent, Taulignan et Arnayon[6], avec leurs dépendances, faite par les bienheureux Hugues et Ismidon, ses prédécesseurs[7].

1129-1133. — GUILLAUME I, reçut, en 1129, de Ponce, évêque

---

(1) Mévouillon, canton de Séderon; Albagnonet, commune de Rochegude (Drôme).

(2) *Repert.*, 305. — CATELLAN, 310.

(3) Les dépendances du prieuré de Saint-Martin de Vienne étaient les paroisses de Saint-Alban, de Serezin et de Vermelles (Isère). Collombet dit que ce prieuré fut donné à l'ordre de Saint-Ruf en 1113; mais ce doit être une erreur, car il n'en est pas question dans la bulle du pape Pascal II, en date de 1115.

(4) *Repert.*, 62. — CHARVET, 334.

(5) PLATINA, *De vitis pontificum romanorum*. Cologne, 1600, in-4°, p. 201.

(6) Chalancon, Arnayon et Volvent, canton de la Motte-Chalancon, et Taulignan, canton de Grignan (Drôme).

(7) *Repert.*, 86.

de Belley, les églises d'Ordenas, de Chimilin, de Corbelin, de Romagnieu, de Saint-Symphorien (la Bâtie-Montgascon), et de *Colonica*, avec les chapelles de Faverge et de Saint-André [1], à quoi Boson de Brior ajouta, quatre ans après, diverses terres sises à Ordenas [2].

Environ 1147. — N..., à qui le pape Eugène III adressa, le 28 janvier 1145-1150, une bulle confirmant la sentence rendue par l'archevêque de Lyon, Amédée, légat apostolique, sur les différends de l'église de Viviers avec l'ordre de Saint-Ruf, et maintenant à celui-ci la possession de l'église de Bourg-Saint-Andéol [3], [4].

Cette initiale conviendrait parfaitement à Nicolas Brakespeare, qui fut pape sous le nom d'Adrien IV, et que plusieurs historiens disent avoir été abbé de Saint-Ruf; mais à l'encontre de cette opinion, nous avons le passage suivant d'une bulle adressée par ce pontife à l'ordre de Saint-Ruf : *Licet ex injuncta nobis a domino apostolatus officio, debeamus omnibus ecclesiis providere, pro illis tamen præcipuè oportet nos esse sollicitos quibus speciali vinculo caritatis sumus adstricti, quatenus et nos videamus exsequi quod debemus et quæ nobis mater extitit honestatis et in religione studuit attentim informare, patris beneficium sentiat illius qui olim filius vocabatur.* Parlerait-il ainsi, s'il avait été autre chose que simple religieux dans cet ordre [5] ?

1151. — Geoffroy, élu cette année-là évêque de Tortose.

1153-1155. — Durand, reçut, le 23 avril 1154, du pape Anastase IV une bulle par laquelle cet ancien chanoine de Saint-Ruf met sous la protection spéciale du Saint-Siége l'ordre et l'abbaye, dont il confirme les droits sur diverses églises, notamment celle de Saint-Jacques de Valence [6].

---

(1) Ordenas (Ain), Chimilin, Corbelin, Romagnieu, la Bâtie-Montgascon et Saint-André-le-Gaz, canton de Pont-de-Beauvoisin; Faverges, canton de la Tour-du-Pin (Isère).

(2) *Repert.*, 89.

(3) Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

(4) *Repert.*, 86.

(5) *Id.*, 303.

(6) *Id.*, 77.

1158-1172. — RAYMOND, qui fit l'acquisition de l'île Esparvière et y transféra l'abbaye; obtint, le 24 juillet 1159, d'Alexandre III, le droit de donner la tonsure à ses chanoines, et le 17 août suivant, de Bernard, évêque de Saintes, la cession de l'église de Saint-Nicolas-de-Mornac. Cet abbé est encore connu par la donation que lui fit, le 19 août 1172, d'une terre et de vignes situées au quartier de Faventines, Durand, de Romans, dont la femme était converse de Saint-Ruf [1].

1178-1184. — GUILLAUME II, appelé Willelme Arbert dans une charte du cartulaire de Léoncel, reçut, en 1178, de Guillaume de Clérieu, abbé de Saint-Félix, la donation de deux vignes, et transigea, six ans après, avec l'abbesse de Soyons au sujet de leurs droits sur l'île de Soyons [2].

1185. — AYMON, qui, ayant acquis deux vignes voisines de l'enclos épiscopal, obtint le consentement de l'évêque [3].

1186. — PIERRE I, reçut de Roger, seigneur de Clérieu, la manse de Cortellas à Livron et le droit de pasquerage dans toutes les terres de sa seigneurie de La Voulte, le tout du consentement de Lambert, évêque de Valence, et de l'abbé de Saint-Félix, Guillaume de Clérieu [4].

1190*. — *Arnaud I*, présent à un échange que firent entre eux Guillaume de Chandieu et son frère [5].

1192*. — *Pierre II*, entre les mains de qui les chanoines de la cathédrale du Puy se départirent de tous leurs droits sur les églises de Sainte-Marie et de Saint-André de Crest, et de Saint-Domnin de Grane [6].

1197-1205. — FALQUES ou FALCON I, qui reçut, en 1197, l'hommage de Gaucelin de Naves pour les châteaux de Naves, de Malbosc et de Beaumes, inféodés à son frère par l'abbé Guillaume II, est également mentionné dans une charte de l'an

(1) CATELLAN, 304. — *Repert.*, 91, 81, 387.
(2) *Repert.*, 387.
(3) *Id.*, 387.
(4) *Id.*, 388.
(5) *Id.*, 384.
(6) *Id.*, 88.

1201, par laquelle Aimar de Poitiers, *par la grâce de Dieu*, comte de Valentinois, et son frère Guillaume, chanoine de Saint-Ruf, donnent à ladite abbaye, pour le repos de leurs âmes, droit de pâturage dans toutes leurs terres. Trois ans après, il fit un échange avec Guillaume de Rochefort, chevalier de l'ordre du Temple et commandeur de Valence, et vivait encore en 1205, époque à laquelle le comte de Valentinois lui donna l'exemption de tous péages et octrois dans ses terres [1].

L'an 1206, le pape Innocent III adressa à l'abbé de Saint-Ruf, qui n'est pas dénommé, et à ses chanoines une bulle confirmative de leurs priviléges et droits, dans laquelle figurent comme dépendances de l'ordre, outre les églises et prieurés dont il a déjà été question, ceux de Notre-Dame de l'Ile, près Vienne, de Vilieu, de Loze, de Flavières, de la Côte-Saint-André, de Paladru, d'Annonay, de Peyraud, de Saint-Pierre de Die, de Saint-Pierre de Valdrôme, de Notre-Dame de Clelles [2], etc. [3].

1207*-1212*. — ARNAUD II, grand prieur de l'abbaye en 1199, accepta, comme abbé, en 1207, la donation que la nommée Jeanne lui fit de son fils Pierre, et, l'an 1210, transigea avec Galdinus, abbé de Saint-Chaffre, au sujet du prieuré de Saint-Victor. Il fut élu évêque de Nîmes en 1212 [4].

1212-1221. — FALQUES ou FALCON II, à qui le pape Innocent III adressa une lettre, le 29 avril 1212, transigea, en 1215, avec Joffrey, évêque de Nice, et, six ans après, acheta de Guillaume de Châteaubourg une maison à Étoile, appelée la Motte [5].

1236. — M....., reçut, le 10 octobre, en présence des prieurs

---

(1) *Repert.*, 61, 81, 328, 388. — *Invent.*

(2) La Côte-Saint-André, chef-lieu de canton; Paladru, canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs; Clelles, chef-lieu de canton (Isère); Peyraud, Annonay (Ardèche); Valdrôme, canton de la Motte-Chalancon (Drôme).

(3) *Repert.*, 294.

(4) *Cartul. de Die*, 46. — *Repert.*, 386. — *Hist. de Lang.*, v. 285.

(5) *Repert.*, 386.

de Saint-Martin de Vienne et de Notre-Dame de l'Ile, l'hommage de Regordanus de Naves [1].

1244-1253. — Guillaume III, au profit de qui Lambert de Turey et sa femme Béatrix se départirent de tous leurs droits sur l'hôpital de Caberac en Albigeois, fut maintenu dans ses droits de juridiction sur le prieuré de *Cavafaia*, en Poitou, par sentence du cardinal-légat Eustache, du 27 février 1253 [2].

1253-1267*. — Guillaume IV, prieur de la Boisse, dont l'élection par le chapitre général fut confirmée, le 22 septembre 1258, par le pape Innocent IV, termina, le 18 juillet 1260, les différends qu'il avait avec le prieur d'Étoile, Ponce Matrat [3], relativement aux dîmes du lieu d'Olche, territoire dudit Étoile, et, le 19 novembre 1265, fit un accord avec le prieur de Saint-Victor, touchant les eaux et les moulins de Saunière, enfin approuva, le 26 septembre 1267, une transaction intervenue entre les prieurs d'Aymargues et du Caylard [4].

1268-1272*. — Anthelme, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Ruf, renouvela et maintint en faveur d'Aymar d'Alixan, chanoine de Valence, un accensement qu'avait fait l'abbé Guillaume, et dont l'acte n'avait pu être dressé par suite de la mort de celui-ci ; puis, avec le consentement du chapitre général, établit une association de prières avec les chanoines d'Oulx [5].

1273*. — *Guillaume V*, acheta, courant juillet, à Bérard, bailli de Saint-Marcel, une pension de six deniers à laquelle celui-ci avait droit comme héritier de Guigues Saramand, son oncle, et qui pesait sur une terre de Saint-Ruf à Étoile [6].

1274*-1303. — Artaud, dont le gouvernement ne laisse pas de place à celui d'un Odon, que le *Gallia* et Chorier mettent sous la date 1280, accensa, le 6 janvier 1274, une maison à Jean et

---

(1) *Repert.*, 329.
(2) *Id.*, 84, 67.
(3) Le prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile dépendait de l'abbaye de Saint-Chaffre.
(4) *Id.*, 75, 101, 242.
(5) *Id.*, 383. — *Cartul. d'Oulx*, 288.
(6) *Id.*, 382.

Ponce Prat, d'Étoile, fit reconnaître par Pierre Sibourg, damoiseau d'Annonay, les droits de l'abbaye sur le domaine de Ponteaz, mandement d'Albon, le 14 décembre 1284, et, les 8 octobre 1288 et 25 décembre 1301, obtint des évêques de Valence Jean et Guillaume la confirmation du droit de pasquerage dans les terres de l'évêché. Il vivait encore le 10 octobre 1303 [1].

1305-1307.— Étienne, nous est connu par divers accensements et d'autres actes du 23 mai 1305 au 15 mai 1307 [2].

1307-1308. — Reginald ou Raynaud, appelé Reginald d'Albon par Chorier, rendit, en 1307, une sentence qui maintenait Aymeric Sollicer, nommé au prieuré de Molleron, diocèse de Poitiers, par le pape Clément VI, contre les prétentions du clerc Artaud, nommé par l'évêque diocésain. L'année suivante, et le 6 des ides de juin, Guillaume de Saint-Médard, prieur de Bonnevaux, en Languedoc, et Lantelme de Naves lui passèrent reconnaissance [3].

1310-1328. — Odon, qui siégeait en novembre 1310 et en juin 1328, reçut du dauphin Jean II le droit de pasquerage dans le mandement de Chabeuil, par acte du 9 mars 1215, et, le 13 février 1322, fit une transaction avec Aymeric de Naves touchant ses droits sur les châteaux de Malbosc, Naves, etc. [4].

1328-1358. — Pierre III, prieur de Saint-Nazaire de Pezenas, confirmé comme abbé de Saint-Ruf par le pape Jean XXII, le 14 décembre 1328, siégeait encore le 29 septembre 1358, jour auquel il fut témoin d'une vente de terres faite par Philippe de Chambaillac, archevêque de Nicosie, que Chorier met, par erreur, au nombre des abbés de Saint-Ruf [5].

1358-1363. — Guillaume VI Hospitis ou de l'Hoste, nommé par le pape Innocent VI, le 5 novembre 1358, fut investi, le 19 janvier 1363, par Reynaud Falavel, châtelain de Chabeuil, de

(1) *Repert.*, 82, 83, 97, 383, 388.
(2) *Id.*, 283, 289, 293.
(3) *Id.*, 93, 329.
(4) *Id.*, 75, 97, 330, 384, 396.
(5) *Id.*, 389, 391, etc.

la grange de Pontgion ou de la Buzatte, sur la route de Montvendre, et dépendant du fief delphinal, laquelle il avait acquise l'année précédente de Louis de Montoison, fils de Pierre et héritier d'Artaud, son oncle [1], [2].

Tous les historiens de Saint-Ruf donnent pour successeur à Guillaume Hospitis Anglic de Grimoard de Grizac, frère du pape Urbain V, fondateur du collége de Saint-Ruf de Montpellier; mais ce personnage, qui était en 1358 prieur de Saint-Pierre de Die et d'Aymargues en 1376, n'a jamais revêtu la dignité abbatiale dans l'ordre de Saint-Ruf, dont il fut seulement un membre considérable par sa position et son influence [3].

1365-1393. — Bertrand d'Oroze ou d'Aurouze, abbé de Notre-Dame d'Entremont, diocèse de Genève, transféré à Saint-Ruf le 18 septembre 1365, fit, en 1371 (23 septembre), la visite du prieuré de Saint-Vallier, que le pape Urbain V avait placé dans sa dépendance en même temps que ceux de Notre-Dame des Grez et de Notre-Dame de Bonrepos, diocèse de Carpentras, par bulle du 19 mars 1364; visita le lendemain le prieuré de Saint-Félix de Valence, dont l'union à l'ordre de Saint-Ruf date du 29 novembre 1363, et, le 29 août 1383, obtint du pape Clément VII l'union du prieuré de Saint-Victor à sa mense abbatiale. C'est à ce même abbé qu'est adressée la bulle de priviléges accordée à l'ordre de Saint-Ruf par l'empereur Charles IV, en 1392, et confirmée le 12 mars de l'année suivante par Jacques de Montmaur, gouverneur du Dauphiné [4].

1393-1401. — Guillaume VII de Vergy, ancien archevêque de Besançon, cardinal, prêtre du titre de Sainte-Cécile, prieur d'Aymargues et abbé commendataire de Saint-Ruf, étant en cette dernière qualité tenu de payer chaque année aux chanoines de son abbaye quarante florins d'or, leur abandonna en échange, par acte du 13 juin 1393, les rentes, cens, décimes

(1) Cette grange est aujourd'hui le domaine de Saint-Ruf, traversé par la route de Valence à Crest par Chabeuil.

(2) *Repert.*, 402 et suiv. — *Gall. Christ.*, 1100.

(3) *Id.*, 246, 383.

(4) *Id.*, 79, 102, 107, 392, 393, 394, 398, etc.

et arrérages que lui devaient les prieurs de Romeyer, Gresse, Volvent, les Pilles, Ordenas, Serrières, Tramolée et Peyraud [1]. C'est par erreur qu'on lui donne un Jean I pour successeur, à la date de 1400, car nous le voyons encore en 1401, étant abbé, arrenter les biens du prieuré d'Aymargues [2].

1403-1410. — GUILLAUME VIII SOLERII OU DU SOLIER, prieur de Saint-Vallier, en 1366-1388, accensa, comme prieur de Saint-Victor, un petit pré à Claude Étienne, le 7 février 1403, fit d'autres accensements en 1406 et 1408, et signa, en 1410, l'inventaire des reliques des SS. Irénée, Épipode et Alexandre, en l'église Saint-Irénée de Lyon [3].

1410-1424. — JEAN I, patriarche d'Antioche, concéda, le 14 mai 1410, certains droits à Gérard de Sotulo, curé d'Étoile et donné de Saint-Ruf; obtint, le 27 janvier 1416, la confirmation des priviléges de l'abbaye par l'empereur Sigismond, et siégeait encore en 1424 [4].

1426-1451. — VITAL JANVIER, autorisa, en 1426, l'union du prieuré de Poissy à l'abbaye d'Entremont, dépendante de Saint-Ruf depuis le XIIIe siècle, et fit, le 8 mai 1437, avec les syndics de la commune de Valence un accord suivant lequel tous les habitants de cette ville se pourraient libérer des rentes par eux dues aux chanoines de Saint-Ruf à raison de 20 florins de capital pour un florin de rente, 10 florins pour deux sétiers de froment, et 5 florins pour un baril de vin. Une reconnaissance du 15 février nous le montre vivant encore en 1451 [5].

1459. — JEAN II, à qui est adressée une bulle du 20 février 1459, par laquelle le pape Pie II confirme les constitutions données à l'ordre de Saint-Ruf par le pape Urbain V, et maintient l'abbé dans le droit d'exiger les pensions qui lui étaient

(1) Gresse, canton du Monestier-de-Clermont; Tramolée, canton de Saint-Jean-de-Bournay (Isère); Romeyer, canton de Die; les Pilles, canton de Nyons (Drôme); Serrières (Ardèche).

(2) *Repert.*, 100, 247, etc.

(3) *Id.*, 372, 379. — *Gall. Christ.*

(4) *Id.*, 74, 100, 372, 380, 389.

(5) *Id.*, 101, 107, 248, 352, 353, 371, 374, 396, etc.

dues par les prieurs commendataires pour droits de *mazatis* et autres [1].

1460-1468. — Louis de Poitiers, baron de Serignan [2], évêque de Valence et de Die et prieur de Saint-Ruf d'Avignon, obtint, en 1460, de l'official d'Avignon une sentence qui maintenait son droit de directe sur le château de Vedenes. A partir de l'année suivante jusqu'à sa mort, arrivée le 21 avril 1468, il eut pour vicaire-général, dans l'ordre de Saint-Ruf, Barthélemy de Rue [3].

1468-1472. — Gerard de Bastet de Crussol, archevêque de Tours, patriarche d'Antioche, puis évêque de Valence et de Die, succéda à Louis de Poitiers, le 19 mai 1468, et mourut le 28 août 1472 [4].

1478-1503. — Julien de la Rovère, évêque d'Ostie, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, grand pénitencier de l'église romaine, légat apostolique dans les comtés de Venaissin, de Valentinois et de Diois, enfin pape, le 1er novembre 1503, sous le nom de Jules II, possédait en commende l'abbaye de Saint-Ruf, dès 1478, époque à laquelle il y avait pour vicaires-généraux Jean Jousserand et Barthélemy de Rue, prieur de Saint-Martin-de-Coussaud [5]. Tous les actes émanés de cet abbé ou de ses représentants ne l'appellent jamais que le cardinal Jullien [6].

1505. — Amanieu d'Albret, frère de Jean, roi de Navarre, cardinal de Saint-Nicolas-a-Carcere, en 1500, administrateur

---

(1) *Repert.*, 65.

(2) Louis de Poitiers, fils de Louis, seigneur, et de Catherine de Giac, prévôt de Valence et abbé de Saint-Ruf, évêque de Valence et de Die, par suite de la résignation de son oncle Jean, en 1448, reçut en 1456, du dauphin Louis XI la terre de Pizançon pour le désistement de ses droits à l'héritage du dernier comte de Valentinois, se trouva aux États de Tours, en 1467, et testa le 27 avril 1468, élisant sa sépulture dans l'église des Cordeliers d'Amboise.

(3) *Repert.*, 133, 396.

(4) *Id.*, 374. — Colombi.

(5) Saint-Martin-de-Coussaud, commune d'Alixan, canton de Bourg-de-Péage (Drôme).

(6) *Repert.*, 73, 77, 138, 371, 396.

des évêchés de Pamiers et de Pampelune, fut, suivant quelques auteurs, Chorier et le continuateur du *Gallia* entre autres qui l'appellent Amédée de Navarre, abbé de Saint-Ruf, mais je n'en ai aucune preuve.

1511. — Pierre IV Cotereau, n'est connu que par l'acquisition d'une rente de 15 florins, faite le 6 juillet 1511, et par une reconnaissance sans date que lui firent quelques habitants de Crussol, Saint-Péray et Guilherand [1], [2].

1520-1550. — Jean III d'Ancezune, prévôt de la cathédrale d'Avignon et de la collégiale de l'Ile en Venaissin, prieur de Pont-Saint-Esprit et de Saint-Vallier, arrenta, par procureur, le 9 mai 1520, à Pierre Balbin, marchand, et, le 4 mars 1552, à Pierre Coste, docteur ès-droits, les biens du prieuré de Saint-Ruf d'Avignon unis à la mense abbatiale, et obtint, le 28 juillet 1550, un arrêt du parlement de Grenoble, maintenant ses droits de juridiction sur les chanoines de Saint-Ruf [3].

1556-1561. — Pierre de Cename, transigea, le 5 mai 1558, avec Philippe de Bussut, sacristain de l'abbaye de Saint-Ruf, nommé au prieuré de Saint-Andéol, au sujet de ses droits sur la dépouille du précédent prieur, Maurice Fulcher [4].

1565-1576. — Charles de Gelas de Leberon, neveu de Jean de Montluc, évêque de Valence, à qui il succéda, vendit au seigneur de Montmiral, le 10 mars 1565, divers cens que Saint-Ruf avait à Triors, Romans et autres lieux, et, le 19 septembre 1576, abandonna à Gaspard Rolland, son successeur dans l'abbaye de Saint-Ruf, les droit et action qu'il pouvait avoir sur Pierre Rozel, rentier du prieuré d'Aymargues, par acte signé : Charles de Leberon, *esleu* de Valence [5].

1576-1593*. — Gaspard Rolland, abbé régulier, qui eut pour vicaire-général Aimar Bergier, plus tard abbé de Saou, n'a

(1) Crussol, Guilherand et Saint-Péray (Ardèche).
(2) *Repert.*, 382, 397.
(3) *Id.*, 174, 175.
(4) *Id.*, 114, 247, etc.
(5) *Id.*, 248, 385.

laissé que des actes administratifs sans importance. Le *Gallia* lui donne pour successeur Gabriel de Castaigne, docteur en théologie, et pour lors abbé de Saou; mais je n'ai pas trouvé de traces de cet abbé dans les papiers de Saint-Ruf, dont l'examen permet au contraire de croire que le successeur immédiat de Gaspard Rolland fut le suivant [1].

1595-1604. — GUILLAUME IX, MANUEL DE LA FAY, docteur en droit, dont l'administration est établie avec preuves depuis le 2 octobre 1595, était mort dès le 8 mai 1604, jour auquel nous voyons le chapitre général de l'ordre présidé par le vicaire-général, *sede vacante* [2].

1605. — JACQUES I, MANUEL DE LA FAY, neveu du précédent, appelé « nouvel abbé » dans une transaction faite, le 7 juillet 1605, avec les habitants d'Aymargues [3], touchant la reconstruction de l'église Sainte-Croix [4].

1609-1671*. — GUILLAUME X, MANUEL DE LA FAY, frère du précédent, lui succéda dès le 4 décembre 1609, et mourut en 1671 [5].

1672-1684. — HUMBERT DE VALERNOD [6].

1686-1702. — EDME CAMUS DE LA BATIE, prieur de Mévouillon, vicaire-général de l'ordre dès 1654 [7].

1703-1709. — JOACHIM DE VALERNOD, à qui Fléchier, évêque de Nîmes, écrivait en 1704 : « On ne doit pas oublier dans le » diocèse de Nismes l'évesque de vostre maison qui l'a autrefois » sagement et utilement gouverné [8] ».

1711-1720. — MARCELLIN DE ROLLIN, qui obtint, le 17 novembre 1717, du pape Clément VII, l'union du prieuré de Saint-Vallier à sa mense, réserve faite des droits du titulaire, qui mou-

---

(1) *Repert.*, 21, 151, 157, 248. — Arch. de la Drôme, B, 732.
(2) *Id.*, 114, 280.
(3) Aymargues (Gard).
(4) *Id.*, 234.
(5) *Id.*, 123, 178. — Arch. de la Drôme, B, 271.
(6) Arch. de la Drôme, B. 325.
(7) *Id.*, B, 421.
(8) *Repert.*, 181, 182, 192, 266.

rut l'année suivante; donna, le 2 avril 1720, aux prêtres de Notre-Dame-de-la-Garde, près Avignon, la somme de 150 livres, à la charge de célébrer chaque année, à son intention, deux messes, l'une le jour de Saint-Ruf, dans l'église métropolitaine, l'autre le jour de Saint-Marcellin, partout ailleurs [1].

1727. — André de Serre [2].

1731-1754*. — Pierre VI, Louis de Chomel, auteur d'une histoire manuscrite de l'ordre de Saint-Ruf, conservée à la bibliothèque impériale, fonds de Fontanieu, mort le 30 avril 1754 [3].

1754*-1761*. — *Claude de Nantes*, qui fit demander par Claude Vignon, aumônier et vicaire-général de l'ordre, la levée des scellés apposés sur les effets de son prédécesseur [4].

1761-1774. — Jacques II de Tardivon, dernier abbé, consentit à l'extinction de l'ordre et à la suppression de l'abbaye, moyennant une rente viagère de 10,000 livres et la conservation des prérogatives d'abbé. Il vivait encore en 1790.

Ajoutons que les principales dépendances de l'abbaye de Saint-Ruf en Dauphiné étaient, outre les prieurés dont il a été question dans cette notice, ceux de Martin-de-Coussaud, à Alixan, de Saint-Jacques de Montelier, de Saint-Michel de Châteaudouble, de l'île Marette, près Anneyron, de Saint-Ruf de Romans, etc., etc. Ses armoiries étaient : *d'azur à trois croissants d'argent posés deux et un, et une étoile d'or en cœur.*

XIV

Saint-Ruf étant le dernier monastère du diocèse de Valence dont on trouve l'histoire dans le *Gallia*, avec lui se terminera naturellement notre excursion dans le domaine de M. Hauréau, nous réservant d'y revenir quand aura paru le diocèse

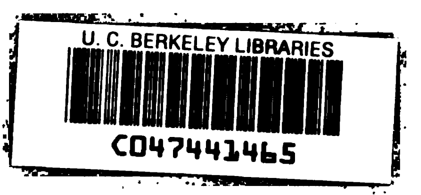
---

(1) *Repert.*, 142, 164, 182, 188, 196. — *Invent. de Saint-Ruf*, etc.
(2) *Invent. de Saint-Ruf.*
(3) *Repert.* — Arch. de la Drôme, B. 534.
(4) *Repert.*

de Die, trop heureux si je stimule ainsi la sage lenteur du Bénédictin d'Auteuil qui, depuis trois longues années, hélas ! nous fait attendre la continuation de sa belle œuvre, certain que je serai alors d'avoir rendu un véritable service à tous les amis des études historiques et à l'histoire elle-même. Quant à cette lettre, remplit-elle le but que je me suis proposé ? Nul n'est mieux à même de l'apprécier que vous, mon cher collègue, dont la vie toute entière se passe dans l'étude de nos annales. En tous cas, je sais parfaitement qu'il y a encore bien des lacunes à combler, et j'aspire au jour où d'autres me rectifieront et me complèteront, rien n'étant définitif, je le répète, dans ce domaine où, plus que partout ailleurs, est vraie la parole de Socrate : « Je suis savant parce que je » sais que je ne sais rien ». Par suite, rien ne m'est plus nécessaire que le concours d'autrui pour mener à bonne fin la lourde tâche que je me suis imposée. Permettez-moi donc de terminer cette lettre en faisant appel à l'obligeance de tous les amateurs et chercheurs dauphinois, à celle des membres de la Société d'Archéologie, nos collègues, et particulièrement à la vôtre, mon ami.

Crest, 1er décembre 1868.

J. BRUN-DURAND.


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C047441465

